

Type de conférence : **Atelier thématique**

Date : **Jeudi 27 août 2009**

Titre : **Finances locales, fiscalité et péréquation : enjeux au regard du développement équitable des territoires**

Nom de la salle : **Auditorium M. Crépeau**

Animateur principal :

Intervenants :

- **Didier Guillaume** : Sénateur de la Drôme, Président du Conseil général
- **Bernard Soulage** : 1^{er} Vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes
- **Pascal Buchet** : Maire de Fontenay-aux-Roses, Conseiller général des Hauts-de-Seine
- **Philippe Valletoux** : Vice-président de Dexia Crédit local, Président de la Fondation Dexia France
- **André Laignel** : Maire d'Issoudun, Secrétaire général de l'AMF

Didier Guillaume

Nous souhaitons dans ce débat très interactif expliquer, et informer pour certains, ce qui va nous arriver : la réforme des finances locales et notamment la suppression de la taxe professionnelle et ses conséquences, qui vont être absolument dramatiques. Ce matin se tenait dans cette salle la table ronde sur la réforme des collectivités territoriales. Nous sommes nombreux à penser que ces deux thèmes sont très liés. On ne peut pas dissocier la réforme des collectivités locales de la fiscalité. L'un ne va pas sans l'autre. Nous avons évoqué ce matin le fait que nous ne pouvions pas nous laisser plumer par le gouvernement sur la réforme des collectivités locales. Mais ce qui est encore plus grave et plus important, ce sur quoi nous devons encore plus nous bagarrer, ce sur quoi la Fnesr, les UDESR, les fédérations, les associations d'élus doivent se mobiliser, c'est pour combattre la réforme en cours, qui sera dramatique en 2011 pour nos collectivités locales. C'est un débat récurrent. Il faudra peut-être éviter de dire, au long de cette après-midi : ça fait 20 ans que nous en parlons, que nous l'avons dit, lorsque nous avons été au pouvoir, nous ne l'avons pas fait, sommes-nous crédibles, etc. C'est une réalité. Nous sommes maintenant dans une situation politique qui fait que l'offre politique du gouvernement est ce qu'elle est et que nous devons à la fois la combattre et faire un certain nombre de propositions. Peu importe ce que nous avons fait ou ce que nous n'avons pas fait. Tout cela doublé du moment : une crise économique sans précédent, qui met encore plus à jour les positions, les décisions du gouvernement, qui vont à l'encontre de tout développement économique territorial, et également du développement économique et du lien social vis-à-vis de nos concitoyens. Nous évoquerons cette après, outre la réforme de la taxe professionnelle, son remplacement par les CET, comment les choses vont avancer, qui sera vraiment impacté, quelles seront les nouvelles compétences des collectivités locales. Et là, je pense que par strate, il faudra l'évoquer. Nous évoquerons l'autonomie financière et l'autonomie fiscale de nos

collectivités locales qui va changer totalement la conception que nous avons jusqu'alors de la démocratie française et du lien financier qu'ont les citoyens avec collectivités locales et qu'ont les collectivités locales avec l'État. Nous évoquerons la péréquation, qui est une tarte à la crème mais qui prend encore plus aujourd'hui d'ampleur. Et la solidarité, en filigrane, entre les collectivités locales "riches" et les collectivités locales "pauvres".

Pour lancer le débat, je pense qu'il y a deux sujets qui doivent nous tenir à cœur. Est-ce que la gauche, oui ou non, a perdu la bataille de l'impôt ? Est-ce que par rapport à la conception que nous avons, à l'histoire de notre organisation politique, l'histoire des forces progressistes, le fait que depuis quelques années, la droite au pouvoir – Raffarin, Villepin, Sarkozy, Fillon, Chirac – ne parle que de réduction des impôts sur le revenu, ces notions ne sont pas entrées dans la tête de nos concitoyens ? Et que le discours que nous devons tenir – des impôts justes pour des services publics forts, le fait que le service public a un coût et que ce coût, c'est l'impôt qui doit en être le garant – est-ce que nous avons perdu ce thème ou pas ? L'impôt sur le revenu est juste, redistributif, il est républicain. Plus je gagne, plus je paie. Moins je gagne, moins je paie. Sauf que 50 % de la population française ne paie pas l'impôt sur le revenu. Et c'est ça le débat de fond que nous devons mener, nous socialistes, dans le cadre du projet présidentiel de 2012. Pouvons-nous continuer à faire en sorte que dans ce pays, 50 % de la population ne paie pas l'impôt sur le revenu, donc n'ont pas le lien financier et républicain avec l'État.

Deuxièmement, outre le fait d'avoir perdu la bataille de l'impôt, est-ce qu'on a perdu la bataille de l'opinion ? Je ne parle pas de primaires, d'organisation du PS, de futurs présidentiables. Ce n'est pas le sujet. Mais pouvons-nous avoir un discours national qui se tient comme au niveau local ? Je fais partie de ceux qui pensent qu'on ne pourra pas garder la majorité des régions, des départements, des villes, des intercommunalités, si nous ne reprenons pas à court terme la majorité nationale. Ça ne tiendra pas. Certains pensent que par nos innovations, par les actions que nous menons localement, on s'en sortira toujours, et peu importe ce qui se passera au niveau national : je pense que c'est une grossière erreur, que nous ne tiendrons pas. La deuxième question est donc : avons-nous perdu ou non la bataille de l'opinion ? Sommes-nous encore crédibles au niveau national ? Nous ne nous appuyons peut-être pas assez sur nos expérimentations ou expériences locales pour dire que les politiques financières, les politiques fiscales que nous menons dans les départements, les régions et les communes, ont une vraie connotation de gauche. Et une connotation de gauche, c'est à la fois se servir du levier fiscal pour mettre en place des services publics forts, et faire de la redistribution sociale permettant à ceux qui sont le plus en souffrance d'obtenir un certain nombre de retours. Ça se fait par strate, mais ça peut se faire entre les strates. En ce sens, la réforme des collectivités locales va être absolument catastrophique. On ne sait pas ce que sera l'évolution au Parlement, mais les débats entre les régions et les départements, et les débats entre les intercommunalités, agglomérations, métropoles et communes, peuvent avoir des conséquences dramatiques, certes en termes institutionnels, mais également en termes financiers.

Voilà l'introduction que je voulais faire sur l'enjeu de cette table ronde. Le thème "Développement équitable des territoires et péréquation" est indispensable. Mais nous pensions dans un premier temps présenter globalement la réforme.

Je vous engage à vous saisir de ce dossier. Si nous restons inactifs, nous, élus socialistes, élus de gauche, si nous ne menons pas la confrontation, le débat politique dans nos circonscriptions électorales – communes, villages, départements, régions –, dans les circonscriptions législatives, si nous ne

saisissons pas l'opportunité du Congrès des maires pour avancer là-dessus, alors soyons sûrs que ça passera comme une lettre à la Poste et nous serons dépossédés de tout. L'objectif de ce gouvernement et de Sarkozy n'est pas tant de faire une réforme fiscale, une réforme des finances publiques. C'est de mettre à genoux les collectivités locales gérées par la gauche. C'est une réalité. À nous de démontrer à nos collègues, aux sympathisants de gauche et aux élus de droite que cette réforme est totalement scandaleuse et va changer totalement le rapport du citoyen à la collectivité locale. Elle nous empêchera structurellement, financièrement, de continuer à aider certains secteurs, notamment les zones rurales, l'aide aux communes. On sait très bien que les départements vont être amenés, tous sans exception, à baisser l'aide aux communes de 20 à 25 % dès l'année prochaine pour arriver à boucler les budgets. Si dans le cadre de la réforme de la TP, les fonds d'écrêtement de taxe professionnelle, là où il y en a, ne sont plus redistribués aux collectivités locales qui les avaient jusqu'à maintenant, et si c'est fait de façon brutale, on sait très bien que non seulement, il faudra réduire la voilure, l'intervention de nos collectivités. Mais nous aurons aussi beaucoup de mal à boucler les budgets, y compris les augmentations d'impôts, alors que nous n'aurons plus le levier de la taxe professionnelle pour le faire.

Dernier point. On peut penser ce qu'on veut de la suppression de la taxe professionnelle. On en a beaucoup parlé : est-ce que c'est juste, injuste, fallait-il la faire évoluer ? D'ailleurs, c'est les gouvernements de gauche qui ont commencé à la faire évoluer. Mais nous devons réaffirmer fortement qu'un impôt basé sur l'économie, redistributif sur le territoire est indispensable. Sans cela, il ne peut plus y avoir de développement territorial harmonieux, quelle que soit la taille de la région, que l'on soit en Île-de-France, en Rhône-Alpes, en Limousin, en Basse-Normandie, qu'on soit à Fontenay-aux-Roses ou dans une commune de dix habitants, que l'on soit dans un grand département ou dans un petit département. C'est ce qui fait le fondement même de notre engagement politique.

Je pense qu'il faut sortir de cette réunion en mettant en place le dispositif qui nous permettra, dans les semaines qui viennent, de mener le débat. C'est un débat court, dans six mois, tout ça est plié. La loi de finance au Parlement : octobre-novembre. Le débat sur les réformes des collectivités locales va être au Sénat un peu avant. D'ici à fin de l'année, on saura à quoi s'en tenir. Et c'est dans cette période de 3-4 mois que ce dispositif socialiste doit être en place. Nous ne devons pas simplement critiquer, être contre, mais être capables de faire des propositions et de dire que nous avons des idées. Nous avons travaillé dans des conventions thématiques sur des projets présidentiels. Et même si nous devons, pour 2012, avoir un nouveau projet, qui sera un projet fort, basé sur l'aspect des finances nationales – il n'a échappé à personne que l'État est en faillite –, l'État doit jouer son rôle, garant du lien social, des solidarités territoriales, et surtout des compétences régaliennes de l'État qu'il doit assumer, et dont on voit bien aujourd'hui que c'est compliqué.

André Laignel

Le texte actuel, tel qu'il a été communiqué à quelques-uns d'entre nous, représente 83 pages, simplement pour réformer la TP. Il y aura d'autres sujets que je ne vais pas aborder pour l'instant : la réforme de la DSU – où on fera payer les pauvres pour les très pauvres –, probablement une série de réformes sur le DGF, et surtout la stagnation de la DGF ; il y aura éventuellement une nouvelle offensive pour éradiquer le fonds de compensation de la TVA. Bref, toute une série de sujets. Malheureusement, les sujets financiers ne se limiteront pas à la réforme de la taxe professionnelle pour 2010. Mais pour ne

pas embrouiller les esprits, je vais m'en tenir aux grandes lignes de la réforme de la taxe professionnelle, telle que le gouvernement, dans un texte qui émane de Bercy, semble vouloir la mettre en place.

La taxe professionnelle serait remplacée par une cotisation économique territoriale. Vous n'auriez plus de TP, vous auriez la CET. Celle-ci serait composée de deux branches. Une première branche, appelée cotisation locale d'activité, serait basée sur les valeurs locatives foncières. D'autre part, une cotisation complémentaire serait basée sur la valeur ajoutée. Cela entraînera bien entendu la réaffectation de nombreux impôts. D'abord, la cotisation complémentaire, qui sera sur la valeur ajoutée, sera attribuée aux départements et aux régions. Elle ne sera pas modulable puisque ce sera un taux national. Autrement dit, la loi fixera, dira : c'est 1,5 % de la valeur ajoutée – je dis n'importe quel chiffre, il n'est pas arbitré pour l'instant, les chiffres ne sont pas dans le projet qu'on nous a transmis, mais c'était une hypothèse qui courrait – et c'est uniforme. Donc, élément valeur ajoutée uniquement sur régions et département.

La cotisation locale d'activité ne porterait que sur le foncier bâti entreprise, qui serait théoriquement modulable. Mais il n'y aura plus aucune possibilité de déliaison des taux entre cette CLA et la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe sur le foncier non bâti. C'est-à-dire qu'il n'y aura qu'une liberté restreinte pour ne pas dire surveillée. Ce sont les bases de la réforme. Mais bien entendu, tout cela entraîne d'extraordinaires mouvements en termes de milliards. Pour compenser le manque à gagner, par exemple des communes et des intercommunalités, et pour compenser le fait que les régions et les départements auront la part principale de ce qui remplace la taxe professionnelle, la totalité du foncier bâti sera transférée aux communes et intercommunalités, la totalité de la taxe d'habitation aussi. Sachant qu'en plus, en ce qui concerne les intercommunalités, aujourd'hui à TPU, qui deviendront des intercommunalités à cotisation locale d'activité unique. Comme c'est beaucoup plus restreint que la taxe professionnelle aujourd'hui, celles-ci se verront attribuer, sans qu'elles aient le choix, des contributions additionnelles. C'est-à-dire qu'elles auront de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, qui seront, en compensation, attribuées aux intercommunalités. Autrement dit, les intercommunalités seront toutes, qu'elles le souhaitent ou pas, à fiscalité additionnelle. On va vous compenser ce que vous n'aurez plus par la taxe professionnelle, lorsque vous êtes président d'intercommunalité, par des impôts ménages. Le jour où vous voudrez faire bouger vos impositions, l'essentiel sera sur l'impôt ménage et non plus sur l'impôt entreprise. Vous allez donc avoir un paysage totalement modifié. Actuellement, communes et intercommunalités ont 16,5 milliards de TP. Ça va passer à 5,5 milliards. Ça va être divisé par trois. Et pour l'essentiel, cette division par trois sera compensée par de l'impôt ménage. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la part pour les collectivités, communes, intercommunalités, c'est 51 % d'impôts entreprises et 49 % d'impôts ménages. Ça va devenir 73 % d'impôts ménages et 27 % d'impôts entreprises. Ce qui veut dire que si vous voulez bouger l'impôt, comme vous n'aurez plus de capacités de déliaison, vous bougerez les trois quarts sur les impôts ménages et seulement un quart sur les impôts entreprise. Ce qui entraînera, soit des blocages rapides à l'égard de la population, soit l'incapacité à faire face aux dépenses nouvelles que vous voudriez prendre en compte.

En ce qui concerne les départements et les régions, ils vont avoir un impôt qu'ils ne pourront pas moduler, mais qui est plus évolutif puisqu'il est sur la valeur ajoutée. On peut donc se dire que ça va compenser. Non, parce qu'à partir du moment où il n'y a plus aucune liberté et que c'est uniquement indexé sur l'évolution de l'économie – on le voit en ce moment – ça peut subir des à-coups considérables qui ne pourront être compensés que par des ponctions sur les impôts ménages. Ainsi, l'essentiel est mis

en place pour que les 8 milliards de cadeaux faits aux entreprises à travers cette réforme de la TP soit payés pour l'essentiel par les ménages.

J'ajoute à cela le pouvoir de fixation des taux pour les départements et les régions. Dans quelle proportion pourra fixer les taux d'imposition ? Aujourd'hui, les départements peuvent, pour 35 % de leurs ressources, fixer les taux d'imposition, donc avoir une marge de liberté. Avec cette réforme, ça tombe à 12 %. Il n'y aura que 12 % de liberté de fixation des taux dans les ressources fiscales des départements, et essentiellement le foncier bâti. En ce qui concerne les régions, ça passera de 50 % aujourd'hui à 29 %. Autrement dit, c'est à la fois un étouffement financier et étouffement des libertés des collectivités locales, qui se trouvent rassemblées dans cette unique réforme.

Pascal Buchet

Pour compléter ce que vient de dire, je m'adresserais peut-être plus directement au bloc communes-établissements publics de coopération intercommunale, les agglomérations, les communautés urbaines et les communautés de communes, pour dire la stratégie politique menée à travers cette proposition de réforme de la taxe professionnelle, qui est le cœur du débat. C'est d'ailleurs aussi le cœur des inégalités qui existent en France entre les collectivités territoriales. Nous avons tous que c'est la taxe professionnelle qui crée les inégalités de ressources entre les territoires. Il faut également apprécier les inégalités de charges. Plus un territoire a une population pauvre ou un taux de logement social élevé, plus les charges sont importantes. C'est ce binôme inégalités de ressources-inégalités de charges qui doit être pris en compte dans toute proposition qui se veut plus juste pour un socialiste. Il faudrait penser la réforme de la taxe professionnelle en ce sens. C'est un sujet sur lequel j'interviens depuis très longtemps en disant : on ne peut pas parler de péréquation tant qu'on ne répartira pas autrement et mieux la taxe professionnelle. Et on aurait pu s'attendre à ce qu'au moins en partie, la réforme de la taxe professionnelle aborde cette question de la réduction des inégalités territoriales à travers à la fois un maintien du lien entre l'entreprise et le territoire, ce qui est une demande récurrente de toutes les associations d'élus. Bien évidemment, une entreprise sur un territoire nécessite un certain nombre de charges qui incombent à la collectivité correspondante. Il était donc normal de maintenir un lien. Mais il fallait travailler à une meilleure répartition de cette taxe professionnelle – et c'est une proposition que nous avons travaillée à de nombreuses reprises – qui aurait pu permettre de réduire les inégalités territoriales.

Qu'en est-il de ce qui est proposé aujourd'hui par cette réforme de la taxe professionnelle ? En aucun cas, elle vise à résoudre la question de l'inégalité territoriale et donc de la péréquation. À aucun moment, la question n'a été posée en ce sens. La seule question posée par la réforme de la taxe professionnelle versus Sarkozy est : comment fait-on pour diminuer l'impôt sur les activités économiques ? Quand on regarde les différentes simulations à travers les données accumulées depuis le début de l'année, on se rend compte qu'au mieux, tout est compensé, et encore, on ne voit pas toutes les dotations qu'André a eu la gentillesse de ne pas énumérer, qui ne sont pas encore précisées. On se rend compte que dans le total de ce qui est proposé par le gouvernement concernant la fiscalité, les fameuses anciennes quatre taxes qui sont se transformer sont toutes en baisse. Que ce soit pour les communes où le produit des quatre taxes habituelles aboutirait à une diminution de 2 milliards d'euros (– 5 %) ; que ce soit pour les départements où là encore, la diminution des impôts est de 4,8 milliards d'euros, c'est-à-dire – 25 %, si

les dotations ne viennent pas compenser. De même pour les régions où les recettes fiscales réelles vont aussi baisser. Ça veut dire que nous allons avoir une réforme de la taxe professionnelle qui ne traite en rien la question des inégalités territoriales. C'est là où on doit avoir un mot à dire, particulièrement important, sur remettre de la justice dans l'organisation territoriale, mais aussi dans les ressources et les charges des collectivités locales. Ça pose également la question inhérente : toutes les commissions des finances qu'on a pu avoir au parti socialiste ou ailleurs traitent de la question du fameux binôme autonomie-péréquation. On s'est même parfois étripé sur cette question. On peut faire progresser la question de l'autonomie facilement à travers un projet de réforme qui viserait à donner de la liberté aux collectivités locales, pour pouvoir justifier son impôt local. On lève l'impôt, on est redevable devant le citoyen et devant l'électeur, de l'impôt qu'on a décidé. Et on mène un certain nombre de projets qui permettent de développer le service public local. C'est cette question du service public local qui devrait manifestement être notre manière d'aborder la question de l'impôt local. Or, que se passe-t-il ? L'autonomie est complètement supprimée à travers ce projet de réforme de la taxe professionnelle : à la fois pour les départements et les régions, mais aussi en revenant sur une proposition que nous avons faite depuis très longtemps de demander de la liberté pour fixer les taux différemment, entre l'impôt sur l'activité économique et l'impôt sur les ménages. Le gouvernement revient sur une proposition qui avait été faite, qui avait été très faible. Jusqu'à présent, nous pouvions augmenter un peu plus la taxe professionnelle que les impôts ménages, si nous le souhaitions (1,5 fois). Là, c'est supprimé. En fait, il faut absolument augmenter l'impôt sur les ménages pour pouvoir aborder l'augmentation de l'impôt sur l'activité économique.

La péréquation, en aucun cas, n'est traitée. Elle peut même être aggravée. En fonction des territoires, les nouveaux indicateurs que sont la valeur foncière ou la valeur ajoutée peuvent aggraver dans de nombreuses situations les questions des inégalités territoriales liées à la taxe professionnelle. La question de l'autonomie n'est pas traitée à travers cette réforme, au contraire, elle muselle encore un peu plus les collectivités locales. La question de la péréquation n'est pas du tout traitée. Et c'est sur laquelle nous devons avancer. Je remercie d'ailleurs ceux qui ont travaillé avec Elizabeth Guigou qui a produit un rapport qui a été adopté par le bureau national du parti socialiste fin juin, qui a permis d'acter un certain nombre d'orientations. Je vous recommande vivement de le lire, pas simplement sur la partie institutionnelle, mais aussi sur la partie financière.

Et enfin, à travers tout cela, c'est une mise en cause du service public local, en diminuant les moyens. Le gouvernement est endetté. Il a une politique libérale qui vise la diminution de la dépense publique à tout prix. Mais il voit les collectivités locales majoritairement gérées par la gauche mener un certain nombre d'actions. À travers cette réforme de la taxe professionnelle, le gouvernement n'essaie pas simplement de diminuer les charges sur les entreprises, parce qu'au total, le gain net pour les entreprises, avec la transformation entre taxe professionnelle et cotisation économique territoriale, c'est 7,6 milliards d'euros de gains nets pour les entreprises. Mais l'objectif du gouvernement n'est pas seulement ça. C'est aussi d'asphyxier les collectivités locales, de les rendre totalement dépendantes des dotations de l'État, dont il maîtrise l'évolution, et non pas des impôts dynamiques comme nous le souhaitons. Et c'est à travers tout cela, c'est bien évidemment d'asphyxier le service public local comme ils essaient de le faire au niveau du service public national. Je crois que sur tous ces sujets, que ce soit l'objectif du service public, qu'il soit national ou local, que ce soit l'autonomie des collectivités territoriales, la lutte contre les inégalités territoriales, d'où la nécessité d'une péréquation, d'où la nécessité d'une meilleure répartition de la taxe professionnelle, sur tous ces sujets, rien n'est dit au contraire, tout va dans le mauvais sens. C'est pour

ça que nous avons, nous socialistes, et élus de gauche, un rôle éminent à jouer dans les prochaines semaines puisque tout va se boucler d'ici à fin de l'année, pour avoir un contre-projet et montrer aux Français que tout cela va aller contre ce qu'ils souhaitent ; c'est-à-dire plus d'impôts ménages, moins d'impôts sur les activités économiques, certes, mais surtout plus d'impôts ménages et moins de service public local. Et nous savons à quel point les Français sont attachés à ce que les collectivités territoriales, que ce soit les départements ou les régions, ou les communes et les EPCI, leur proposent. Nous avons donc

un contre-projet à initier rapidement, comme l'a initié Elizabeth Guigou à travers sa note de synthèse. J'espère qu'à travers ces universités d'été, nous pourrons avancer parce que ce sont des contre-propositions sensées, qui répondent aux attentes des Français, que nous arriverons à avoir une crédibilité dans les prochains mois.

Bernard Soulage

Je voudrais, non pas nuancer le propos, mais qu'on se dise des choses entre nous qui me paraissent devoir être dites, notamment sur la taxe professionnelle. Je rappelle – c'est souvent mal connu – que la taxe professionnelle a un inconvénient majeur, dans une économie ouverte comme la nôtre : elle pénalise les entreprises qui exportent, puisque globalement, c'est une charge qui pèse sur les produits produits en France, qui sont donc facturés à l'étranger, alors que d'autres pays qui n'ont pas cet impôt qui pèse sur l'entreprise – qui l'ont remplacé par la TVA par exemple, comme les grandes démocraties d'Europe du Nord qui ont des taux de TVA très élevés – font peser la TVA interne aussi bien sur les importations que sur les produits locaux. Acceptons cette idée – qui a d'ailleurs fait que le gouvernement de Lionel Jospin avait commencé à la diminuer – que la TP est un poids très lourd pour les entreprises exportatrices. Quand on faisait 10 % de notre activité économique à l'extérieur, on pouvait dire que ce n'était pas très grave. Quand on a un taux d'ouverture de 35 à 40 % comme c'est le cas aujourd'hui, c'est un vrai problème. Il faut accepter cela, c'est un mauvais impôt fait par la droite, sur de mauvaises bases, qui pénalise l'activité économique. Une fois qu'on a dit ça, il faut évidemment se poser toutes les questions qui viennent d'être posées.

C'est par ailleurs un mauvais impôt démocratique pour les raisons qu'a citées Pascal. C'est presque l'impôt local le plus inégal. C'est peut-être même le plus inégal, compte tenu des situations d'inégalités entre les villes dortoirs et les villes à forte activité économique. Cela a été assez largement nivelé à la fois par le plafonnement et heureusement par la TPU. Il y a eu beaucoup de progrès, mais ça reste un impôt inégal. Le supprimer n'est donc pas absurde, et nous avons déjà commencé. La question qui est derrière, c'est qu'est-ce qu'on fait ? Et les critiques qui ont été apportées tout à l'heure doivent être rappelées. Ne nous trompons pas de combat. Je ne suis pas pour la défense de la taxe professionnelle telle qu'elle existe aujourd'hui. Elle plombe l'activité économique. Par contre, les deux grandes questions des socialistes : y a-t-il une fiscalité locale juste entre l'activité économique et les ménages ? et est-ce que cette fiscalité locale est équitable au regard des territoires ?, ces deux questions ne sont pas résolues. Ça vient très clairement d'être démontré par ce qui a été dit. L'objectif – et ce sera l'argumentation politique de Sarkozy – est de diminuer globalement l'imposition sur les entreprises, non pas d'en changer la base, ce qui pourrait être l'objectif intelligent de supprimer la TP et de la remplacer par autre chose. Attention dans notre discours : ils vont la remplacer en partie par une cotisation sur la

valeur ajoutée. Tous ceux qui connaissent les tables de la loi socialiste savent que c'est l'alpha et l'oméga de la pensée socialiste : nous disons toujours qu'il faut arrêter de pénaliser le travail et passer à un élargissement des cotisations sociales ou autres sur la valeur ajoutée. La base valeur ajoutée nous va pas mal. J'aurais préféré la base d'impôts sur les bénéfiques. Elle est plus intelligente économiquement. Mais la base valeur ajoutée nous va pas mal, sauf qu'elle est profondément inégalitaire, comme la taxe professionnelle. On va se retrouver avec des inégalités territoriales qui seront loin d'être corrigées, voire aggravées par la base valeur ajoutée, si elle n'est pas corrigée par un très important mouvement de péréquation.

Troisième remarque, et je voudrais qu'on se la mette bien dans l'esprit. Nous avons un gouvernement qui fait n'importe quoi en matière de déficit public, qui est donc avec un back-office à Bercy qui sait très bien qu'il va dans le mur, et qui a comme objectif de faire peser sur les collectivités territoriales un poids qu'il est incapable de porter en tant qu'État. Nous ne mesurons pas assez ce qu'est le chiffre qu'a donné Didier Guillaume tout à l'heure : 1 400 milliards d'euros de dette publique. Je vous rappelle que le seul gouvernement français qui a fait que la dette publique a diminué en pourcentage du PIB est le gouvernement de Lionel Jospin. Nous avons diminué la dette publique et ils l'ont quasiment doublée en volume et ils sont passés de 55 % du PIB à près de 90 % en 7 ans. C'est extrêmement grave. Pour eux, l'un des moyens est de freiner la dépense des collectivités locales. Et si possible, d'exiger des collectivités locales qu'elles continuent d'être en excédant puisque les fameux critères européens, ce n'est pas seulement l'État. C'est l'État + la sécu + les collectivités locales. Jusqu'à présent, ça a été très utile parce que les collectivités locales étaient beaucoup plus sages que l'État. Et l'un des objectifs, c'est aussi que les collectivités locales ne soient pas en situation de déficit. Plafonner leurs dépenses est donc le grand objectif.

Autre remarques. Dans l'opinion publique, les deux débats vont avoir lieu ensemble, dans le même climat : ce débat et celui qui la contribution climat-énergie et l'écotaxe. On n'a pas encore trouvé la pierre philosophale pour faire payer plus cher l'essence et le gasoil et rembourser aux plus défavorisés ce que l'écotaxe leur fera payer plus cher. Donc, dans la réalité, le 2^e semestre 2009, ça va être le passage à deux impôts supplémentaires pour les ménages : les conséquences de la TP et la mise en place de la contribution climat-énergie. Je pense d'ailleurs que le gouvernement mesure cela. Après s'être emballé sur le Grenelle de l'environnement, ils mettent la pédale douce parce qu'il peut y avoir un effet *Poll Tax* où les Français en ont eu ras-le-bol : on va augmenter les impôts locaux en tant que ménage, on va augmenter le prix de l'essence et du fuel par la contribution climat-énergie. On sait comment ça s'est terminé pour Margaret Thatcher ! Nous aurons à le dire comme ça. Ne nous laissons pas piéger par un bon débat, qui est l'affaire de la contribution climat-énergie. Mais nous ne le portons pas et nous avons au contraire à dire les choses sur le poids complémentaire qu'il va y avoir sur les ménages.

Dernière remarque : notre premier devoir à nous, qui sommes tous des décentralisateurs – je veux relier le débat fiscal et le débat sur la décentralisation – c'est de dire que nous avons atteint un tel degré de décentralisation, et que nous en voulons tellement plus, parce que c'est plus efficace pour le service public local, qu'il ne peut pas y avoir de nouvelle étape de la décentralisation s'il n'y a pas une formidable péréquation des moyens. Dans un pays comme la France, poursuivre la décentralisation avec les inégalités de moyens et de ressources qu'il y a, qui vont même être aggravées, ce n'est évidemment pas de gauche, ce n'est même pas démocratique. Il n'y a pas une vraie démocratie, qu'elle soit fédérale ou pas, mais qui soit décentralisée, qui n'ait pas de puissant mécanisme de péréquation. Ce n'est pas

possible d'imaginer que des territoires liés dans un État ont des écarts de revenus aussi importants que ceux que nous avons aujourd'hui. Notre priorité, c'est aussi de mettre l'accent sur cette péréquation. Et dans la période qui vient, de critique d'abord, dans la proposition qui est faite, l'absence totale de ce type de mécanisme.

Didier Guillaume

Il faut que nous nous contentions des sujets à l'ordre du jour. On aurait pu évoquer la taxe climat-énergie, la taxe carbone, mais c'était l'objet d'un atelier ce matin. Bernard a raison de dire que ça va venir dans le même débat et que les Français vont le prendre de face. Mais on ne va pas parler du bouclier fiscal et des franchises médicales. On ne fait pas le débat d'orientation budgétaire du gouvernement. On est là pour trouver sur quelles positions nous pouvons nous opposer, et surtout à partir de quels fondements de réflexion nous pouvons faire des propositions alternatives qui pourraient être entendues par la population.

Philippe Valletoux

Je représente une certaine forme de parité puisque je suis le seul à ne pas être élu dans cette salle.

Je suis toujours frappé par le caractère catastrophiste de la situation. Ça fait un certain temps que je suis dans le circuit, je n'ai jamais entendu autre chose que ce discours : les nuages s'amoncellent, mais la situation est excellente ! Depuis un certain temps, les chiffres ne sont pas si mauvais que ça. Les grands équilibres sont respectés. Il y a des problèmes d'inégalités de situation – on va y revenir – mais la situation, par construction, des collectivités locales n'a pas été si mauvaise que ça, car c'était fabriqué pour ça. Les fameux déficits n'existaient pas, il y avait un problème d'équilibre des budgets. C'est l'État qui lui-même l'a fait. Quand on veut aborder ce problème des finances locales, on ne peut pas le faire de façon aussi saucissonnée. Il faut se poser la question de façon plus élargie. Didier parlait d'un rapport, mais ce rapport avait été fabriqué dans une logique de demande des pouvoirs locaux – départements, régions et maires – qui avait une logique d'approche assez intéressante. Quand vous regardez bien, ils faisaient le pari que le vrai sujet à réformer était celui des finances et pas tellement celui des institutions. Quand on relit le rapport Balladur, il y a une partie où il décrit les choses. Première phrase : ce n'est pas si mal que ça, la décentralisation. Et après, il descend tout en flammes. Sa commande consiste à dire : il y a un problème financier, et derrière, il doit y avoir un problème de répartition de compétences, donc vraisemblablement un problème d'institution. Et que propose-t-il ? De changer les institutions. Et les finances, on ne s'en occupe pas. Je rappelle d'ailleurs que c'est exactement le pari qu'on a fait en 1981. On a changé les institutions – on a bien fait de le faire – mais on n'a pas touché aux finances, à la fiscalité, et on l'a payé par des bidouillages pendant trente ans. Trente ans après, on se pose les mêmes questions. Si vous reprenez les débats de l'époque, on peut changer les dates et les interlocuteurs – quelques-uns nous ont abandonnés – et le débat est le même. Ce qui est assez important dans cette affaire, c'est de se dire que le vrai sujet est un problème de répartition de la charge sur le contribuable, d'une part, entre l'État et les collectivités locales, et d'autre part, entre les entreprises et les ménages. Je ne suis pas toujours d'accord avec mon voisin. Il a raison sur la taxe professionnelle, mais je dirais que c'est la charge globale des impôts au total sur les entreprises qui posent des difficultés. Ce n'est pas tel impôt. Je rappelle que la taxe professionnelle a fait son boulot. En 1975, quand on la change, que dit-on

? Que ça tape sur le petit commerce. Politiquement, c'est M. Royer, maire de Tours, qui défend le petit commerce. On dit qu'il faut que ça tape sur l'entreprise de main-d'œuvre. Ça tape ! Mais comme on ne prépare pas le coup, tous les ans, on fait des petits bidouillages : on enlève, on dégrève, etc., et on arrive au problème qu'on a aujourd'hui. Comme on ne le traite pas au fond, on recommence. Ce qui nous est proposé cette année est un vaste bidouillage, mais ça reste un bidouillage.

Vous mettez ça sur un problème frontal, et vous avez raison. Il ne faudrait pas trop qu'apparaisse gauche-droite parce qu'on n'est pas gagnant : le message est plus simple à comprendre de l'autre côté. Le message est local-central. C'est le vrai sujet. Il faut trouver le point de passage des deux diagonales pour être entendu. C'est bien pour ça que ce matin, vous appeliez à la mobilisation des maires, quels qu'ils soient. Beaucoup de maires, quelles que soient leur tendance politique, ont la même analyse, mais qui pour des raisons partisans, sont prêts à se laisser faire. Dans cette affaire, il faut essayer de remettre dans le débat un certain nombre de constantes. On avait essayé de le faire. On tourne autour avec le problème du pouvoir fiscal : qu'est-ce que le pouvoir fiscal. Ce matin, quelqu'un a fait référence à la loi organique de 2004. Elle est formidable, elle dit l'inverse de la constitution. Ensuite, que veut dire un pouvoir fiscal dans lequel on dit : il faut x % de pouvoir sur tel impôt, quand on sait que l'État en paie 40 % ? Ce n'est pas de l'autonomie. On fait des définitions très formelles. Il faut revenir à ce qui avait été proposé : si on veut être responsable – c'est le manifeste qui avait été proposé par les trois présidents d'association – on doit être maîtres chez soi. Pour être maître chez soi, on doit décider d'un certain volume de recettes. Il n'y a pas besoin d'en avoir énormément, mais qu'on sache. C'est comme si sur votre facture d'eau, il y avait aussi le téléphone, les ordures, etc. Personne n'y comprendrait rien. Ça veut bien dire qu'il faut qu'il y ait une affectation. Il y a donc un problème d'identification du pouvoir fiscal.

Deuxièmement, il y a le grand sujet de la répartition des ménages et des entreprises. Ce n'est pas si simple de dire que les entreprises vont gagner 6 milliards dans cette affaire. Ce n'est pas n'importe quelle entreprise. Dès que l'annonce a été faite, il y a déjà bagarres entre les entreprises. Les entreprises de main-d'œuvre, notamment industrielles, ont fait entendre leur musique, et immédiatement, les entreprises de services disent : ça va en partie retomber sur nous. Globalement, ça retombe sur les entreprises parce qu'à chaque fois que l'État fait une dotation, lui-même a ses impôts qui pèsent en partie sur les entreprises. Il y a une espèce d'effet de levier qui est à prendre en compte. Il faut revenir à des principes un peu simples. La répartition, c'est 51/49. Au Conseil économique, on avait estimé que c'était globalement, État + collectivités locales, environ ménages 55, entreprises 45. Savoir si c'est par de la TP injuste ou un impôt qui serait formidable... Quand on paie un impôt, on ne le trouve pas forcément ni juste ni formidable, quel qu'il soit ! On aura toujours le problème de la base. Le problème est de savoir combien on paie au total d'imposition à tel type d'acteur.

Troisièmement, le problème du retour à l'impôt. J'ai adopté ce rapport du CES. Dans les gens qui votent là-dessus, il y a des gens qui ne comprenaient rien, qui ne savaient même pas que la fiscalité locale existait. On n'est pas du tout face à des initiés. Quelle a été leur grande surprise : de constater qu'il y a des gens qui ne paient pas l'impôt local. Dans leur idée, la justice fiscale passe par l'impôt national, mais l'impôt local est une sorte de tarification des services rendus. Donc, on ne voit pas pourquoi on ne paie pas un impôt quel qu'en soit le montant, pour répondre à une mission d'intérêt général. Il y a un vrai problème parce qu'il est vrai que tous gouvernements confondus, depuis 20-25 ans, on passe son temps à exonérer des gens, avec des bonnes raisons. Mais finalement, on arrive à un système dans lequel on a une non justice fiscale qu'il faudrait remettre en place.

Quatrième problème, la péréquation. C'est un problème compliqué, mais ça n'est pas la fiscalité qui peut répondre à ça. La fiscalité répond à un certain objectif. Elle crée des inégalités, et la péréquation qui doit être branchée là-dessus. En 1979, on a créé la DGF et on avait dit : il y a un effet de cliquet sur 20 ans, partant d'une situation donnée à une situation qu'on voulait, en fonction des impôts ménages et du potentiel fiscal. C'était vraiment un des sujets de péréquation. Et bien évidemment, la onzième année, le comité des finances locales, dans lequel il n'y a que des élus locaux, a dit : stop, les avantages acquis sont atteints, on ne bouge plus. Depuis ce temps-là, la DGF n'est jamais qu'une espèce de Smic qui avance avec peu de différenciations. Dans cette affaire, la péréquation doit être traitée en tant que telle, et ce n'est pas la fiscalité qui peut le faire. C'est la conclusion à laquelle on était arrivés et sur laquelle on n'a pas eu jusqu'à présent la possibilité d'avoir des idées inverses. Si on doit faire une péréquation, on doit certes la faire au plan national, mais nous avons fait une proposition que je remets sur la table parce que je pense qu'ici, elle pourrait être entendue : un fonds de péréquation dont on assurerait l'alimentation par des recettes affectées, mais qui serait géré par un comité d'élus locaux. Car après tout, qui veut la péréquation ? Ce n'est pas l'État. Il la veut peut-être mais il n'a jamais été capable de la faire. Trente ans après, la DGF est toujours au même point. C'est nous, le secteur local, qui a intérêt à ça. Pourquoi ? L'État fait des critères intangibles. Chaque année, le comité des finances locales, chaque parlementaire pour arranger son coup sur le plan local a son petit tournevis, il donne un petit tour et telle catégorie touche un peu plus que le voisin ; l'année d'après, ce sont les suivants. Mais ça ne résout pas les problèmes structurels. Ça répond à quelques situations. Il faudrait qu'un comité d'élus se prononce et dise : cette année, c'est tel département qui est plus bas que terre par rapport aux copains, donc pendant deux ans, on met la gomme. Et l'année suivante, on passe à autre chose. C'est-à-dire être capable de répondre à des problèmes structurels, certes, mais aussi conjoncturels.

En conclusion de ce premier tour de table, dans le débat qui est actuellement en marche, tout le monde va s'énerver sur les structures locales et sur les institutions. Mais le vrai sujet est de dire que du côté des finances, on joue une très grosse partie. Et les projets ne sont même pas bouclés. Actuellement, on dit des choses... Là, il manque un milliard, il y aura des taxes diverses ! Ça veut dire qu'on est face à un projet qui n'est même pas politiquement bouclé. Mais il y a une certaine orientation face à laquelle, si vous voulez faire une véritable action stratégique, il faut revenir à des principes de valeurs, des principes simples, et ne pas rentrer dans la mécanique.

Didier Guillaume

Avez-vous des questions précises sur cette réforme ?

Delphine Méric, élue à Asnières-sur-Seine

Ma question s'adresse plus particulièrement à M. Valletoux, par rapport à Dexia. Par rapport au budget d'une commune, on sait tous qu'il y a trois composantes : les investissements, les impôts et la dette. Je m'écarte un peu du sujet et je voudrais un peu parler de la dette. Quand dans une commune on est très endetté, qu'on a déjà actionné le levier des impôts et qu'on ne veut pas réduire les investissements eu égard à la population de la ville, il reste la dette. Quand dans une commune comme Asnières-sur-Seine, on est surendetté, 90 % de la dette étant chez Dexia, et 90 % de cette même dette étant composée de produits dit structurés, dits toxiques, comment fait-on ?

Philippe Valletoux

Je vais répondre par une petite histoire, dans laquelle je ne donnerai pas les noms. Quelqu'un a lancé une grande campagne en disant : produits structurés = toxiques. Nous sommes allés le voir et nous lui avons dit : si on changeait ça ? Il a dit : non, ne bougez rien, parce que le risque existe, mais il n'est pas opérant ! Un prêt structuré n'est pas toxique de base. Il a un risque d'être toxique mais il ne l'est pas forcément. Je crois qu'il y a eu une espèce d'emballage : ça a été un choix politique de ceux qui ont pris ces emprunts de dire : on ne paie pas cher au début et on verra plus tard. C'est un choix politique. S'il y a eu alternance, c'est un autre sujet.

Je n'ai pas de réponse toute faite à ça. Vous en discutez avec votre banquier, que ce soit Dexia ou un autre. Et vous avez une réponse qui vous satisfait ou pas. Mais je n'ai pas de réponse toute faite. Cela étant dit, si vous êtes très endettée, vous faites comme l'État, vous continuez !

Delphine Méric

Je vais reformuler parce que j'ai essayé d'être diplomate et je vais l'être un peu moins. Je suis désolée de faire un cas particulier. En fait, Dexia a fait vendre à la ville d'Asnières des options. Je ne vais pas faire un cours de finance, mais en fait, ce ne sont que des produits où on est exposé à des risques de perte. Je ne comprends pas où est le conseil du banquier et c'est sur ça que je voulais pointer le rôle de Dexia.

Philippe Valletoux

Quand on a sorti cette affaire des produits toxiques et des collectivités qui étaient en péril, il y avait en cours d'élaboration une charte qui permettait que les établissements bancaires, quand ils proposent des prêts aux collectivités locales, ne présentent pas simplement le scénario le plus optimiste, mais leur présentent la totalité des risques en fonction des indicateurs sur lesquels sont assis ces prêts. Sinon il y a les collectivités qui ont un gros service financier qui peuvent apprécier le risque d'un prêt, et d'autres, pas.

Sur la question globale d'emprunt et levier fiscal, ce sont les deux leviers qui nous avons au niveau des collectivités, quelle qu'elle soit. En tant que socialiste, il est important de penser que l'emprunt est un élément fort, logique, pour pouvoir financer l'investissement. On ne construit pas sa maison avec les revenus d'une seule année. Il est normal d'emprunter pour pouvoir investir. C'est d'ailleurs ce que font les collectivités locales. Les collectivités locales ne sont pas très endettées : c'est moins de 10 % de la dette publique globale. Et nous investissons à hauteur de 73 % Les trois quarts de l'investissement public sont liés à l'investissement des collectivités territoriales. Donc des collectivités territoriales peu endettées et qui investissent beaucoup. La situation dans laquelle nous nous faisons mettre à travers cette réforme de la taxe professionnelle, c'est de nous empêcher de pouvoir investir à travers le recours à l'emprunt. Si vous êtes dans un niveau d'emprunt très lourd, par rapport à votre capacité à rembourser la dette – c'est un élément important dans l'analyse budgétaire –, si vous avez un solde de fonctionnement faible et trop d'années pour pouvoir rembourser votre encours de dette : imaginons que vous avez 10 millions de dettes et que votre solde de fonctionnement est de 1 million, vous avez 10 ans de remboursement pour

pouvoir rembourser votre dette à travers ce que vous dégagéz de votre section de fonctionnement. Si vous dépassez 15 ans, on considère que vous rentrez dans le rouge. Si vous êtes trop endetté et que vous ne voulez pas augmenter l'impôt par le levier fiscal, et si en plus, les bases et les ressources des collectivités amenées par l'État baissent ou les valeurs sur lesquelles sont assis les impôts sont aussi diminués, comme c'est le cas dans la réforme de la taxe professionnelle, vous êtes mal. Et on sera tous mal. Il faut bien trouver cet équilibre entre emprunt et levier fiscal. Mais encore faut-il que la sauce sans laquelle on va nous manger soit au moins équitable et la plus juste possible.

Irène Félix, *Vice-présidente du Conseil général du Cher*

Un certain nombre de fiscalistes nous disent que la valeur ajoutée est extrêmement difficilement localisable. Qu'on peut très bien avoir une fuite de valeur ajoutée sur un centre de production plutôt que sur un autre. Je voulais avoir votre réaction.

La valeur ajoutée, ou mieux, l'impôt sur les sociétés, ça semblait nous convenir idéologiquement. En même temps, avec la crise qu'on vient de vivre, on se rend compte de l'aléa. Dans quelle proportion on peut construire un service public local sur une recette aléatoire ? Et comment s'assure-t-on une certaine pérennité des ressources dans un contexte mouvant du point de vue économique ?

André, tu as dit deux choses qui m'ont paru contradictoires, donc j'ai mal dû les comprendre. Tu as dit d'abord que la totalité du foncier bâti et de la taxe d'habitation allait aux intercommunalités et aux communes, ce qui est une des lectures que j'ai entendue du projet de texte. Par ailleurs, tu as rappelé qu'il resterait aux départements et régions une part de foncier bâti. Je voulais savoir où on en était par rapport à ça. Autrement, est-ce qu'il reste un impôt ménage à ces collectivités ou est-ce qu'il n'en reste plus aucun ?

Bernard Soulage

Je vais donner mon sentiment sur les deux premiers éléments. Sur le calcul de la valeur ajoutée, la question est bien : comment on calcule la base de TP ? Techniquement, c'est extrêmement facile puisque toutes les entreprises doivent publier une comptabilité par établissement. Et c'est la somme de cette comptabilité de la valeur par établissement qui fait les comptes de l'entreprise. C'est parfaitement possible techniquement. Après, il y a le problème politique qu'on connaît bien, que sont les transferts de valeur ajoutée d'un établissement à un autre, ce qui est à peu près la même chose que ce que fait une multinationale. Dans une entreprise pluri-établissements, on peut par ce qu'on appelle les prix de session, baisser la valeur ajoutée là où on paie beaucoup d'impôts et l'augmenter, puisque c'est à l'intérieur d'une même entreprise, entre deux établissements, l'un situé dans une ville et l'autre dans l'autre. Comme il aura un impôt national, l'intérêt de faire un taux national est relativement faible. Objectivement, cette question qui se pose beaucoup sur les multinationales, qui peut se poser sur d'autres thèmes, est à peu près bien réglée. Il n'y a pas de gros problème pour savoir quelle est la valeur ajoutée émise sur un territoire : même si l'entreprise n'est pas localisée en tant que structure juridique, de type société, elle a une structure juridique qui s'appelle un établissement.

Sur la deuxième question, je mets en garde. Pour m'être beaucoup intéressé à ces questions, j'ai longtemps pensé que la valeur ajoutée était relativement stable, et que la TVA notamment était un impôt relativement stable. Et j'ai compris un jour que ça ne l'était pas. Je l'ai compris en 1989 quand on a vu jaillir de la TVA dans des proportions inimaginables. C'est incroyable, mais dans un pays comme la France en 2009, où la consommation des ménages est presque stable, la TVA chute de 7 %. C'est la grande surprise du gouvernement. Ils avaient tablé sur une relative stabilité de la TVA. Ils avaient anticipé la baisse de l'impôt sur les sociétés, pas assez certes, mais ils savaient quand même qu'avec la crise, ça allait diminuer. En fait, la structure de consommation des ménages évolue beaucoup et il y a plusieurs taux de TVA. Nous allons donc avoir un petit souci, même si la TVA, ce n'est pas la cotisation valeur ajoutée. La valeur ajoutée elle-même bouge relativement plus que ce qu'on pensait. Donc, ce n'est pas l'impôt le plus stable et le plus régulier. Par rapport à la TH ou au foncier, c'est clairement plus instable, à la hausse comme à la baisse. Il n'y a pas plus stable que la valeur locative foncier-habitat.

Pour les régions, ça va devenir délirant. Quand vous avez comme ressources les cartes grises, et que vous pouvez prendre 15 à 20 % en une année de baisse des cartes grises, plus la CET complémentaire qui peut varier de 3 à 5 % par an, ça va devenir n'importe quoi. Plus aucun impôt stable !

André Laignel

Sans doute me suis-je mal exprimé. Je vais rappeler les transferts. La taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non bâti, qui étaient jusqu'à présent perçues par les départements, seront affectées aux communes et communautés. Je rappelle que les régions n'avaient déjà plus de taxe d'habitation.

La taxe foncière entreprise reste foncière aux régions et aux départements. La taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti, la taxe foncière non entreprises, qui était jusqu'à présent perçue par les régions est affectée aux communes et communautés.

La cotisation locale d'activité, qui est sur les valeurs foncières du bâti des entreprises, va aussi aux communes et communautés. Ça fait des transferts tout à fait importants.

Didier Guillaume

Aux régions, il ne reste plus que la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée. C'est la seule possibilité qu'elles auront. Les départements auront la taxe foncière sur les propriétés bâties ménages, la cotisation complémentaire et la redevance des mines.

Je prends l'exemple de notre département. Notre point d'impôt est de 1,8 million. En 2011, il est de 600 000. J'aurais beau augmenter les impôts de 10 %, on voit ce que ça peut donner, puisqu'il ne nous restera plus que le foncier bâti ménage. Les communes et les intercommunalités auront le foncier bâti, foncier non bâti, la taxe d'habitation. Au 1^{er} janvier 2011.

Intervention d'une élue

Aujourd'hui, la part d'augmentation qui va revenir sur les ménages, les fameux 73 % ne seront

effectifs que si les communes et les communautés de commune augmentent leurs impôts. C'est ma question. Ce n'est même pas possible de les augmenter de 300 ou 400 %. Ce seront des augmentations de 10 ou 15 %. Donc, les collectivités ne rentreront pas l'argent nécessaire pour faire face aux investissements qu'elles ont engagés.

Didier Guillaume

C'est certain, tu as raison. C'est la 3^e question d'Irène Félix à laquelle on n'a pas répondu sur : est-il encore possible de faire un service public ? Les collectivités locales n'ayant plus de marge de manœuvre fiscale, on voit bien l'incapacité que nous aurons à bâtir un vrai service public.

Marie-Françoise Perol-Dumont, *Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne, Présidente du groupe de gauche à l'assemblée des départements de France*

Je ne sais si vous avez abordé la question de la période transitoire de 2010 où les départements n'auront plus de maîtrise sur la fixation de la taxe d'habitation et la question de la quadrature du cercle des droits de mutation qui diminuent de 40 %, et cette année transitoire avant le vote de la réforme où on n'aura plus de maîtrise. Quid des budgets départementaux ? Est-ce que cette question a été abordée ?

Le deuxième point, c'est le démantèlement de toute autonomie fiscale des collectivités territoriales, c'est le principe même de décentralisation qui est sabré derrière tout ça. Qu'est-ce que la décentralisation ? C'est la capacité de conduire les politiques que l'on choisit en levant l'impôt et en étant comptable devant nos concitoyens. Même si on nous annonce une autonomie financière, je pense que nous ne l'aurons pas. Et nous n'aurons plus d'autonomie fiscale. C'est donc tout le principe de base de l'architecture démocratique qui est remis en cause. Au-delà des ateliers que nous avons, on peut toujours se demander comment on va mettre en œuvre le RSA ; si on n'a plus d'autonomie fiscale, les politiques locales n'existeront plus et nous ne serons plus que des courroies de transmission des politiques d'État.

André Laignel

Je ne suis pas rentré dans le débat sur la période transitoire, 2010, ni même sur les périodes compensatoires qui commencent en 2011. Sur la période 2010, plus personne n'aura la capacité de bouger quoi que ce soit. Nous sommes censés avoir simplement pour 2010 l'application de ce que nous avons reçu en 2009, sans aucune possibilité de modulation des taux, compte tenu des éventuelles évolutions des bases. C'est la règle 2010.

Cette loi, si elle était appliquée telle qu'elle nous a été proposée, serait aussi une loi de spoliation. On aurait un double phénomène. Il y aurait un fonds de compensation. Vous vous rendez bien compte qu'avec tous ces transferts, ça ne tombera pas juste pour chaque collectivité. Or, chaque collectivité, que ce soit une région, un département, une commune ou une intercommunalité, est censée retrouver ses ressources. Il y aura nationalement, par strate, un fonds de compensation qui sera mis en place. Certains, qui auront éventuellement plus dans la réforme, reverseront, et d'autres qui auront éventuellement moins, toucheront ce que les autres auront reversé. C'est le principe d'un fonds de

compensation. Mais où ça devient une loi de spoliation, il est prévu que ce fonds de compensation diminue de 5 % par an. Par exemple, vous recevez un million d'euros de compensation parce que vous avez un manque à gagner, suite à la réforme, d'un million d'euros : chaque année, on vous prendra 5 % de ce million d'euros. Par contre, ceux qui auront gagné à la réforme verront aussi baisser leur participation de 5 %. Ce qui veut dire que ceux qui auront gagné, sans qu'il y ait la moindre péréquation mise en place, vont continuer à gagner à la réforme dans la durée, alors que ceux qui auront perdu verront leur perte s'amplifier année après année. Qui plus est, les calculs pour cette compensation seront faits sur l'année 2008, de façon à éradiquer les augmentations de taux que vous auriez pu être obligés de faire en 2009. Donc, double mouvement de spoliation : d'une part, si vous êtes déficitaire dans la réforme, la baisse de votre compensation de 5 % par an ; d'autre part, le fait que ce sont vos chiffres 2008 qui serviront à fixer le niveau de compensation. Ce sont des éléments très importants, surtout politiquement, parce qu'il y a là des éléments de spoliation qui vont à l'encontre de ce qui a été déclaré par le président de la république, qui a bien expliqué que comme d'habitude, ce serait à l'euro près, que personne n'y perdrait. Ce qui a été redit lors de la dernière réunion de fin juillet avec Hortefeux, nouveau ministre de l'Intérieur, qui a commencé son propos devant les associations d'élus en disant : personne ne perdra un centime d'euro dans cette opération. Les textes aujourd'hui sont en train de nous démontrer exactement l'inverse.

Didier Guillaume

Un point qui n'est pas évoqué est le fonds départemental de taxe professionnelle qui est supprimé. Il a pour objet, pour 100 % du montant, l'aide aux communes. Ce qui veut dire que mathématiquement, avant d'aborder quelque orientation budgétaire que ce soit, les départements vont partir en moyenne avec une baisse de l'aide aux communes d'une vingtaine de pour cent. Pour des départements ruraux – et des départements urbains d'ailleurs – faire baisser l'aide aux communes, dont c'est le pivot central de l'aide à l'aménagement du territoire, dès l'année prochaine, en fonction de la perte du FDTP, sans compter les autres recettes, on va s'apercevoir au fur et à mesure qu'on va avancer dans le débat parlementaire sur ce dossier que c'est la mise à mort des collectivités, des services publics, et je ne parle même pas de l'autonomie fiscale qui n'existe plus. On change de système, on passe dans un autre système.

Joseph Dion, Conseiller municipal à Issy-les-Moulineaux dans l'opposition

J'ai cru comprendre que la pression fiscale serait augmentée sur les ménages. Ce qui m'interroge, c'est la place de la réactualisation régulière des valeurs cadastrales. J'ai cru comprendre, grâce à mes études, que c'était quelque chose qui était un facteur d'injustice fiscale au niveau local. Dans ce cadre-là, je ne sais pas si nous, parti socialiste, on a une volonté de faire en sorte que cette réactualisation soit beaucoup plus régulière. Je me demande d'ailleurs si dans le cadre des prochaines élections locales, on n'aurait pas intérêt à avoir un discours là-dessus aussi.

Didier Guillaume

C'est une question très importante. Outre ce débat conjoncturel, nous serons amenés à faire un projet

présidentiel et législatif pour 2012. Et dans ce cadre-là, tous les élus ici sont convaincus qu'il fallait déjà la dernière fois, l'avant-dernière fois et quasiment l'avant-avant-dernière fois, avoir un vrai projet d'une vraie réforme de la fiscalité en France, que ce soit la fiscalité nationale ou la fiscalité locale. La question que pose notre collègue est essentielle.

André disait tout à l'heure que les impôts vont augmenter. Ils ne vont pas forcément augmenter, ça dépendra du choix politique des collectivités. Tout ce que l'on sait, c'est qu'aujourd'hui, l'augmentation de la fiscalité ne sera plus inodore. Quand chaque année, certaines communes mettaient l'inflation ou un peu plus de l'inflation, ça faisait toujours râler, mais ça passait. Aujourd'hui, lorsqu'on voit le pourcentage que va représenter l'impôt ménage dans la fiscalité communale, départementale ou régionale, on voit très bien que si les collectivités locales font appel à l'impôt, ça va être pour taper sur la tête des contribuables locaux. C'est à mon avis toute la supercherie de cette affaire et tout l'aspect diabolique de cette loi. Sarkozy et consorts veulent faire la démonstration qu'alors qu'ils n'augmentent pas les impôts nationaux, les collectivités locales les augmentent. Et faire la démonstration qu'en sortant la TP des impôts locaux, ce sont les collectivités locales qui vont pénaliser les ménages. CQFD.

Deuxième point de ta question. Nous avons dans toutes nos réflexions, dans toutes nos commissions, une grande réforme à faire : la réforme des bases. Ces bases datent maintenant de bientôt quarante ans. Ça ne peut plus continuer comme ça. On sait très bien que dans certaines communes, les choses ont un peu évolué, dans d'autres pas. Qu'on habite dans une commune de banlieue ou pas, c'est catastrophique. Il faudra évidemment faire la réforme des bases, mais ça ne peut se faire que dans une réforme nationale. Se lancer dans une réforme des bases, qui serait une réforme partielle – locale ou régionale – est voué à l'échelle. Il faudrait sortir après avec un casque à pointes !

Pascal Buchet

Ça fait partie des propositions qui ont été adoptées par le bureau national du parti socialiste dans la proposition qu'Elizabeth Guigou en a faite. Comme l'a dit Bernard Soulage à juste titre, tant qu'il n'y aura pas de péréquation, on ne pourra pas continuer dans une France décentralisée, on ne pourra pas aller plus loin. Tant qu'il n'y a pas de péréquation, on ne pourra pas rendre la taxe d'habitation ou l'impôt local ménage plus juste. Pourquoi ? La question qui est posée à travers la révision des valeurs cadastrales, c'est, grosso modo : les valeurs des HLM sont surévaluées et les valeurs des non HLM sont sous-évaluées. Mais quand on est dans une ville où il y a beaucoup d'HLM, ça va encore globalement diminuer le produit fiscal ménage. Ça va aggraver les inégalités territoriales. Pour rendre la taxe d'habitation ou l'impôt local ménage, quels que soient son nom et sa base, plus juste, il faut avant tout réduire les inégalités territoriales et assurer la péréquation, parce que si vous rendez plus juste et si vous diminuez l'impôt local ménage dans les villes où les habitants sont plutôt pauvres, vous allez encore aggraver la situation de ces communes. La base même de la réflexion que nous, socialistes, devons avoir, c'est de se poser la question d'une meilleure répartition des ressources entre les territoires, parce qu'on ne pourra pas être porteur d'une décentralisation juste s'il n'y a pas cette répartition.

Je ne crois pas à la péréquation spontanée au niveau des territoires. Le rôle de la politique est de donner du sens à tout ça et de faire en sorte qu'il y ait un État qui puisse réguler ça. Tant qu'il n'y aura pas cette péréquation, on ne pourra pas rendre l'impôt local ménage plus juste.

Nous avons dans le projet qui va nous être présenté, des points qui répondent à un certain nombre de questions que nous-même nous posons : sur la réforme de la taxe professionnelle, sur la valeur ajoutée... Également sur le fait de moins pénaliser l'industrie : le système actuel pénalise l'industrie. Ces propositions apportent des réponses concrètes. Mais ne nous leurrions pas sur ces aspects plutôt positifs. Essayons d'avancer sur les questions qui nous mettent un projet politique fort : l'autonomie fiscale, la France décentralisée, la péréquation. La péréquation est le combat premier que les socialistes doivent mener, mais en plus, le combat technique qui permet d'avancer sur l'impôt local ménage plus juste et une France qui va continuer à mener des projets au niveau local. C'est à ça qu'on doit réfléchir tout ensemble, et pas simplement être dans la dénonciation d'un impôt remplacé par un autre ou de cette usine à gaz. Parce que c'est monstrueux, ce qui est en train de se préparer. On a lu avec André la synthèse qui a été faite par le service finance de l'AMF, c'est d'une complexité incroyable. Ils vont nous noyer là-dedans. Faisons attention à répondre politiquement, sans éluder les questions qui vont nous être lancées, en disant : l'industrie va être moins pénalisée, vous devriez être content ! il y a une certaine spécialisation de l'impôt, puisque dans la répartition, les impôts vont se spécialiser par strate... Il y a des points qui ne sont pas forcément négatifs dans ce qui est proposé, il faut aussi le dire.

Jean-Pierre Bequet, *maire d'Auvers-sur-Oise dans le Val-d'Oise*

Il y a un aspect qu'on n'a pas beaucoup évoqué : celui du lien entre les entreprises et les territoires. Sans être un défenseur inconditionnel de la TP telle qu'elle existe aujourd'hui, elle présente au moins un avantage : lorsque les communes ou les intercommunalités créent du développement économique, font des zones d'activité, elle savent qu'en échange des réseaux de voirie, de tout ce qu'elle vont investir, le retour sur investissement par la TP sera assez rapide. Si le dispositif est celui qu'on avance aujourd'hui, ne risque-t-on pas d'avoir un désengagement, ou tout au moins une frilosité d'un certain nombre de collectivités qui vont se dire : est-ce que ça vraiment la peine de s'engager dans la difficulté d'investir un certain nombre d'années pour amener des entreprises qui finalement ne vont pas nous rapporter grand-chose à nous, collectivités ? Dans les choix d'aménagement du territoire et de développement économique, ça peut être un élément important, qui peut être un effet très pervers de cette réforme.

Intervention d'un élu

Le paradoxe de cette affaire, c'est qu'on peut objectivement dire que la contribution locale d'activité et la CET sont l'un des meilleurs liens entre le territoire et l'activité économique. Dans les deux cas, plus il y a d'investissement, plus il y a d'activité ; la collectivité qui va percevoir ces impôts sera intéressée au jeu. C'est vraiment l'objectif que nos amis et nous-mêmes avons défendu. Il fallait absolument garder un lien. La question un peu surprenante, c'est que celui qui décide de l'urbanisme n'est pas celui qui en bénéficie. C'est le piège, puisque ce sont la région et les départements qui vont bénéficier de ça, et pas celui qui délivre le permis, c'est-à-dire celui qui est au contact. Je prends un cas que je connais : j'ai réussi à faire accepter par une commune qui avait un superbe terrain à côté de sa gare de mettre la maintenance des nouvelles rames de tram train qu'on va aboutir en Rhône-Alpes. Le maire était totalement hostile. C'est un hangar qui fait 14 m de haut. Je ne l'ai convaincu que le jour où je lui ai dit : vous avez 500 000 euros de TP par an. Demain, on touchera ça, mais ce n'est pas nous qui délivrons le permis ! C'est débile ! L'impôt en tant que tel est plutôt bien fait, mais le lien avec le territoire est mal fait.

C'est une vraie critique de cet élément : un certain nombre d'activités seront refusées puisqu'il n'y a plus d'intérêt à les avoir.

Deux remarques sur deux points qui ont été débattus. Le premier, c'est ce que disait Philippe Valletoux : les nuages s'amoncellent et la situation est plutôt bonne. Franchement – je ne parle que de mon point de vue personnel –, gestionnaire d'un budget de plus de 600 millions d'euros de transport dans la région Rhône-Alpes, hier, avec Jean-Jacques Queyranne, nous avons hésité très longuement à commander du nouveau matériel roulant parce que ça se paie dans les 5 ans qui viennent. On a d'ailleurs diminué la commande parce qu'on sait que nos capacités d'investissement vont diminuer. Concrètement, nous ne pouvons plus maintenir le rythme de rénovation des lycées. On n'est pas dans la théorie : nos recettes diminuent constamment et il y a donc un problème de qualité du service public, alors même que pour ce qui est des TER, chaque année, on nous en demande plus. Et ce n'est pas du surplus.

Je voudrais qu'on revienne sur cette question de péréquation, de nature des impôts. On est le pays démocratique du monde occidental développé où l'impôt progressif sur le revenu est le plus faible. On est en train de discuter d'un impôt local profondément injuste, avec des bases archaïques. Et nous avons un impôt progressif sur le revenu qui représente 3 % du PIB. Tous les autres pays, même les ultralibéraux comme les États-Unis, sont à 6 %, et les socio-démocrates sont à 10 %. L'impôt progressif chez nous, ça n'est plus rien. On a un impôt quasiment proportionnel, la CLG, et on a des impôts injustes que sont les impôts locaux. Et nous sommes amenés, responsables locaux, à augmenter chaque année le poids de l'impôt local. C'est une question politique majeure : nous avons des impôts qui pèsent énormément sur les ménages, qui sont profondément injustes. Et dans notre structure globale de fiscalité, plus on renforcera la fiscalité locale, sans lui donner au moins une composante revenue, on dérape totalement.

Intervention d'un élu

Il faut aussi qu'on n'ait pas un double discours, en tant qu'élus socialistes ou élus de gauche. Si on localise toute la base de la taxe professionnelle – et on sait que c'est cette répartition de la taxe professionnelle qui crée les inégalités territoriales –, on n'avance pas. On ne peut pas en soi critiquer le fait que tout ne soit plus localisé. Dans le projet proposé, ça passe pour les communes et agglomérations de 16 milliards à 5 milliards, en s'appuyant simplement sur le foncier. On passe de 3 à 1. C'est donc trois fois moins intéressant financièrement dans le projet d'avoir une entreprise sur son territoire. Nous demandons d'ailleurs, à l'Association des maires, à ce qu'il y ait en plus d'une base sur la valeur foncière, une base sur la valeur ajoutée, comme pour les départements et les régions. C'est une revendication de l'AMF, à juste titre, pour donner un petit plus. On ne peut pas à la fois dire que la TP est le grand facteur d'inégalités territoriales et vouloir un système où on localiserait la totalité de la TP. Il faut accepter l'idée que la TP ou l'impôt sur l'activité économique soit mieux réparti, qu'il y ait ou non une entreprise sur son territoire. Il faut accepter cette idée parce que sinon, on ne s'en sort plus. C'est la jungle, la concurrence entre les territoires et il n'y a plus de régulation : ce n'est plus un projet politique, chacun essaie de piquer l'entreprise de l'autre. Faisons attention à dire : il faut qu'il y ait un lien entre le lieu de l'entreprise et la richesse produite par la collectivité sur laquelle elle est implantée, mais il ne faut pas que ce soit la totalité, sinon il n'y a plus de marges de manœuvre pour pouvoir assurer une réelle péréquation. Et il ne faut pas prendre le seul critère des inégalités de ressources, mais aussi celui des inégalités de charges.

Il y a des communes qui sont extrêmement pauvres en taxe professionnelle, mais qui n'ont pas beaucoup de charges : des communes très résidentielles, qui ont très peu d'entreprises et très peu de charges. Ça s'équilibre. À l'inverse, il y a des villes qui ont une population extrêmement pauvre et qui sont extrêmement riches en TP. Le problème posé est typiquement le cas de Neuilly où on se retrouve avec peu de gens à aider et beaucoup de taxe professionnelle. C'est là où on devrait répartir vers ceux qui sont dans la situation inverse.

Acceptons l'idée que toute la taxe professionnelle, tout l'impôt économique ne soit pas localisé. Parce que ça voudrait dire qu'on mettrait un stop à toute logique de péréquation par une décision nationale.

Didier Guillaume

Je pense que ce débat est important. Je pense que tout le monde est d'accord sur le fond. Sur

le taux, quand on se retrouve avec simplement 35 % d'intéressement au dossier, je pense que là va être le vrai problème. Quel intérêt aura une commune ou une intercommunalité de s'embêter à aménager une zone industrielle ou une zone d'activité, à faire venir deux entreprises, sachant qu'il n'y aura plus de retour. Le débat que nous devons avoir, le débat que devra mener la Fnesr dans son apport au projet présidentiel 2012, ce sera : quel type de fiscalité, quel type de rapport financier et quel type de péréquation nous voulons mettre en place ? Est-ce qu'elle est nationale ? Ou parce que nous sommes des décentralisateurs, est-ce que c'est un gros mot de dire que la péréquation peut être régionale ? Nous devons aborder ce débat si nous voulons repenser de fond en comble l'aspect financier et l'aspect fiscalité.

Jean-Paul Lefebvre, *Adjoint aux finances à Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis*

Si j'ai bien compris – et je demande confirmation –, il n'y aura pas de possibilité d'augmentation des taux en 2010. Ils vont être complètement gelés, donc pour bâtir nos budgets 2010, nous n'aurons aucune autre marge de manœuvre que la progression attendue des bases.

D'autre part, quel est votre avis sur la constitutionnalité de ce projet de loi par rapport au principe d'autonomie fiscale des collectivités.

Didier Guillaume

Sur la deuxième question, nous en débattons beaucoup. Claudy Lebreton est à la manœuvre, avec les groupes parlementaires. Certains amis proches nous disent : ce projet aura du mal à passer la barre de la constitutionnalité. Mais pour l'instant, on n'en sait pas plus. Mais sachez que sur les deux grands projets : celui de la réforme des collectivités territoriales et celui-ci, des amis y travaillent de près. Ce n'est pas notre seul combat, mais tu as raison de dire qu'il faut s'en soucier.

André Laignel

On pourra modifier les taux ménages pour 2010, mais pas les taux de TP qui sont gelés, même si on

augmente les taux ménages. Avec en plus le fait que ça sera la référence des taux 2008 qui sera prise en compte pour la compensation financière. Même les augmentations qui ont eu lieu en 2009, on n'est pas sûr qu'elles seront prises en compte pour les compensations.

Didier Guillaume

Nous sommes le 27 août et c'est en l'état actuel du projet déposé par le gouvernement. Les choses peuvent avancer, les associations d'élus vont travailler. Il y aura le débat parlementaire. Tout cela peut encore bouger, mais à la marge. Une chose est sûre : la structure restera et la TP ne pourra pas être bougée. C'est certain. Après, que se passera-t-il ? Il faut attendre que le projet soit voté, bien évidemment.

Intervention d'un élu

Tu viens de préciser que c'est dans un projet de loi, mais nous sommes fin août et ayant passé quelque temps à l'Assemblée, ça va très vite. On sait donc déjà que c'est la potion magique qui va nous être administrée d'ici peu.

L'argent est malheureusement le nerf de la guerre. Et je crois qu'il faut que nous nous armions très sérieusement – et surtout au niveau parlementaire puisque ce sont eux qui vont en débattre – pour faire apparaître très vite, à tous les niveaux (région, département, commune et nos concitoyens), le coup de Trafalgar qui arrive. Que Sarkozy veuille orienter sa politique comme ça, on le comprend. Venant de lui, on peut s'y attendre. Mais sur quel point nous ne voulons pas décrocher ? Nous avons parlé de la constitutionalité de la loi. On ne sait pas si elle sera acceptée ou pas, il y aura sans doute un recours. Mais ça ne suffit pas. On est pris dans un tourbillon de réformes qui nous attaquent toujours, qui attaquent toujours les plus pauvres, toujours les ménages, toujours les collectivités. Cette réforme entre la région et le département vient à point nommé pour saquer tout le monde. Et si on va dans la rue aujourd'hui, je ne suis pas sûr que parmi les gens qui sont dans la rue à La Rochelle, il y aura une majorité de gens pour condamner les deux réformes annoncées, parce qu'elles sont tellement bien enveloppées d'une publicité mensongère que tout le monde est pour des économies, tout le monde est pour dire que les élus n'en font pas assez et qu'ils coûtent très cher. Et ce sont eux qui votent les impôts ! On est dans une impasse assez exceptionnelle. Je crois que la guerre est déclarée depuis un bout de temps. Il faut s'armer rapidement et être actif.

Didier Guillaume

Ta conclusion est la bonne. Si on demande dans les rues de La Rochelle ou d'ailleurs : que pensez-vous de ces deux projets de loi ?, on est sûr de la réponse. Est-ce que nous désertons le débat politique ou est-ce que nous y allons ? Dans combien de départements les UDESRL ont envoyé un courrier à tous les élus pour expliquer tout cela ? Je parle sous l'autorité de Claudy Lebreton. Si nous le décidons, nous avons tous les documents qu'il faut. Nous avons la possibilité de dire : en septembre, tous les élus de la république reçoivent une lettre de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, des UDESRL, des élus de gauche de tel et tel département, pour expliquer cela. Tu as raison de dire que la

guerre étant déclarée, il faut mener le débat. On évoquait, pour la première réforme, ce matin l'étape des congrès de maires et des congrès de l'AMF. Je pense que si on veut faire bouger la loi et si on veut que quelques parlementaires de droite décrochent pour les finances à l'Assemblée et pour la réforme des collectivités locales qui va passer en première lecture au Sénat, où ça tanguent un peu mais où ils vont tous aller voter comme un seul homme, la seule façon, c'est la pression de l'électorat. Pour les sénateurs, ils sont très sensibles à la pression des maires. Pour les députés, ils sont très sensibles à la pression de la population. À nous de jouer ! On va voir de grands débats pendant trois jours : les primaires, les présidentiables, ils s'embrassent, ils ne s'embrassent pas, ils s'aiment, ils ne s'aiment pas. Très bien ! Il faut le faire. Mais c'est l'avenir qui va compter ! Mobilisons-nous pour dire qu'en septembre, on informe, on écrit, on fait des conférences de presse, des réunions de circonscription, des réunions d'UD dans tous les départements on parle avec nos maires. Et on recréabilisera le discours socialiste et le discours de gauche, plutôt que toujours être accroché aux ambitions présidentielles, aux divisions, aux courants et aux clans... C'est ça le débat qu'il faudra faire. Je pense que Claudy Lebreton et le bureau de la Fnesr feront des propositions dans les jours qui viennent, parce que l'heure est grave. Alors qu'en 2008, pour la première fois dans l'histoire de la république française, nous sommes majoritaires dans tous les échelons – région : 20/22, département : 50 et quelques, communes, intercommunalités – alors que nous avons tous les leviers, montrons que nous pouvons à nouveau militer, nous mobiliser, mobiliser nos élus, mobiliser la population et travailler. Si on prenait uniquement cet engagement aujourd'hui, l'engagement de La Rochelle du 27 août, les élus en mouvement, les élus de la Fnesr sur le terrain pour mener ce combat, peut-être qu'on n'aurait pas perdu d'avance.

Intervention d'un élu

Très rapidement, par rapport à la TP et aux revenus de la valeur ajoutée, nous savons aujourd'hui que les délocalisations entraînent forcément une évasion fiscale considérable. Par rapport à cette évasion fiscale et aux pays off-shore, où nous avons, d'après le livre d'Éva Joly, sur 5 euros, 4 euros évadés pour 1 euro qui retourne aux États, est-ce que le parti socialiste se positionne par rapport aux paradis fiscaux qui sont évidemment aujourd'hui le cancer de nos économies ?

Didier Guillaume

C'est un débat important qui n'est pas tout à fait dans l'ordre du jour de cette après-midi. Encore que si on veut récupérer de l'argent pour les finances publiques et les finances de l'État, il faut aller le chercher partout. Éva Joly est allée un peu plus dans Europe Écologie, mais dans nos textes et dans nos groupes de réflexion, à la commission finance, nous travaillons là-dessus pour notre futur projet. Je pense que nous devons aller aussi dans cette direction.

Philippe Valletoux

Dans cette affaire, il y a besoin de la mobilisation que vous dites. Il y a aussi besoin d'une action forte que l'on arrive à faire partager au niveau national. Depuis deux ans, il faut bien reconnaître à ce gouvernement d'avoir créé un échelon de discussion avec les associations. Ça ne se passe pas très bien mais le lieu existe. Il faut arriver à le faire vivre. Il faut qu'il y ait une espèce de dynamique qui fasse

que les départements, les communes, les régions n'aillent pas trop dans la bagarre des Horace et des Curiace, dans laquelle l'État les contraint. Il y a eu pas mal de progrès de fait. Il ne faudrait pas que la bagarre actuelle se fasse parce qu'il y a quand même aussi du côté du bloc communal – communes et intercommunalités – des partages de sensibilité sur la façon dont on va traiter les départements et les régions. Il y a besoin de se battre sur ce point-là. Je sais que vous allez le faire de votre côté.

Bernard Soulage

Sur l'affaire des paradis fiscaux, nous avons énormément travaillé. Arnaud Montebourg et Vincent Peillon ont fait un rapport remarquable sur cette question en 2005. Ils avaient travaillé, investigué, balayé devant notre porte, c'est-à-dire en parlant aussi de Monaco et d'Andorre et pas seulement de ce qui se passait chez les autres. Mais le PS a cette qualité de laisser les autres exploiter les bonnes idées qu'il avance. Pour avoir beaucoup travaillé au niveau du PSE, je vous garantis qu'il a fait un travail remarquable sur ces questions de paradis fiscaux et de fonds spéculatifs. Malheureusement, on a une capacité extrêmement importante à cacher derrière des débats formels nos avancées réelles. Et nous continuons encore avec les débats de ces derniers jours.

Autre remarque que je veux conclusive sur cette affaire. On est vraiment à un tournant. Je ne suis pas de l'avis de Philippe. On est objectivement face à quelque chose qui est un tournant et un vrai retour en arrière. Je suis très inquiet. Je pense que la France a besoin de régions puissantes. Je ne suis pas pour la suppression des départements. Ce qu'on est en train d'organiser par la double réforme, c'est l'asphyxie de ce qui donne de la puissance, de la vie et de la vitalité à nos voisins. Nos voisins sont des pays fédéraux ou décentralisés qui ont été capables de mener décentralisation et équité territoriale. Regardez l'Espagne, l'Allemagne. Les mécanismes sont bien connus. Ils ont été étudiés et réétudiés. On fait exactement l'inverse. On crée les conditions de collectivités locales asphyxiées, politiquement et fiscalement, au nom d'un État qui pense qu'il peut résoudre tous les problèmes, avec quelqu'un à sa tête qui est convaincu de ça. Et comme le disait Pierre Radanne, qui pense qu'à travers les préfets qui sont entre ses mains – car ils sont tous des préfets, des gens issus de ce sérail –, ils peuvent diriger ce pays. Ils nous amènent dans le mur. Ils font exactement l'inverse de ce que la mondialisation demande, c'est-à-dire à la fois une intégration forte au niveau mondial et européen, avec de la forte régulation, mais aussi une forte réactivité de terrain. C'est l'inverse qui est en train de se constituer. L'affaire de la réforme fiscale associée à l'affaire de la réforme des collectivités territoriales, c'est à mon avis un vrai tournant, l'inverse de ce qu'il faudrait et l'inverse de ce que nous devons proposer. Nous avons donc du travail pour faire cette démonstration. Consacrons-y plus de temps qu'à d'autres sujets qui nous occupent un peu trop en ce moment peut-être.

Intervention d'une élue

Par rapport aux paradis fiscaux, je voudrais saluer l'action qui a été menée pour tous les socialistes européens par Benoît Hamon sur cette question. Il n'est malheureusement plus député européen. Je crois que cette position était clairement menée et affichée dans tous nos textes. Malheureusement, Éva Joly et Daniel Cohn-Bendit savent mieux médiatiser leurs prises de position que les socialistes.

Sur la question qui nous a réunis cette après-midi, il faut faire attention. Avec Nicolas Sarkozy, c'est

toujours pareil. Il oppose les uns aux autres, il montre à certains l'intérêt de tel ou tel projet de réforme (cette réforme va diminuer la charge des entreprises, cette réforme va alléger la charge sur les industriels, cette réforme fera que l'argent public sera moins gaspillé par les collectivités locales, etc.). Beaucoup de choses qui peuvent attirer et avoir une certaine attractivité pour la population. Nous devons répondre par un projet politique fort, en contre-projet de ce qui est avancé. Nous voulons un service public, de l'égalité, lutter contre les inégalités à travers la péréquation. Nous voulons de la liberté et de l'autonomie pour pouvoir mener des projets locaux. C'est là-dessus qu'on doit pouvoir se mobiliser. Encore faut-il écrire ce contre-projet. Encore faut-il pouvoir se mettre en bataille sur le terrain politique. Là-dessus, on voit bien à l'Association des maires, au Congrès des maires qui réunit des maires de droite comme de gauche – et il y a encore plus de maires de droite que de gauche – comment nos prises de parole, à André et moi-même, sont positivement perçues par les maires, y compris de droite. En plus la mobilisation nécessaire pour parler aux citoyens, il faut peut-être parler aussi aux élus quels qu'ils soient. J'inviterais les élus minoritaires de gauche à développer les motions, les vœux dans les conseils municipaux, parce que, pour pouvoir être un élu local et un parlementaire de droite actuellement, il faut vraiment être schizophrène. On ne peut pas raisonnablement avoir une conscience de son action locale et de ce qui est mieux pour son action locale, et suivre ce que fait le gouvernement actuellement. Je pense que la mobilisation doit aussi viser les élus locaux, y compris de droite, notamment dans les villes où nous sommes minoritaires. C'est aussi mettre le doigt où ça fait mal, de la part d'un certain nombre de maires ou d'élus locaux qui seraient de forts soutiens au gouvernement, parce que c'est vraiment un point sur lequel il y a presque consensus. Au Congrès des maires, c'est incroyable comment, y compris les ministres qui viennent se font chahuter par des élus locaux de droite. Enfonçons le clou auprès de nos citoyens, enfonçons le clou auprès des élus de droite aussi. Je pense qu'il sera important de mener cette bataille, ça va aller très vite. Ne nous trompons pas sur les arguments, parce qu'il y a des arguments qui sont aussi mis en avant de leur part. Mais faisons en sorte qu'il y ait une contre-proposition autonomie-péréquation-service public. Pour moi, c'est ce à quoi nous devrions aboutir en termes de contre-projet, tel que ça a déjà été amorcé à travers le travail d'Elizabeth Guigou qui a amené ce groupe de travail.

André Laignel

J'ai plutôt envie d'appeler à la mobilisation. On a parlé cette après-midi de la réforme fiscale. Ce matin, c'était la réforme institutionnelle. Mais si vous liez ces deux réformes, c'est un autre modèle de société qu'est en train de nous proposer la droite. C'est donc en termes de valeurs qu'il faut que nous soyons capables de mener le combat. Ce n'est pas un combat technique. Entre élus, on peut débattre technique. Mais à l'égard de la population, c'est en termes de valeurs qu'il faut que nous menions le combat. Nous avons des valeurs socialistes qui sont celles de l'équité territoriale, de la justice fiscale, du service public, de la démocratie. C'est sur ces grands thèmes que nous devons mener le combat. Mais pas dans trois mois, dans six mois. C'est dans les semaines qui sont devant nous. Le projet de loi institutionnel sera bouclé au plus tard, d'après le gouvernement, le 23 septembre au Conseil des ministres. La loi de finance sera en gros présentée la semaine suivante. Dans la loi de finance, il y aura toutes les réformes financières concernant les collectivités locales. L'échéance du dépôt de ces réformes est fin septembre. Ce qui veut dire que nous avons quinze jours devant nous pour mettre en place un plan de bataille, mettre en place les argumentaires nécessaires et la nécessaire et indispensable mobilisation : mobilisation de nos élus, mais pas de nos élus entre eux, mais de nos élus pour qu'ils s'adressent aux

populations qui leur ont fait confiance. Je crois que c'est cette capacité qu'ont nos élus sur le terrain à s'adresser aux populations qui leur ont fait confiance qui nous permettra éventuellement de créer un rapport de force qui fera évoluer les textes qui nous sont proposés aujourd'hui. Mobilisons-nous tous ensemble. Je pense qu'on a devant nous des capacités à montrer un PS uni. C'est tellement rare que ça vaut bien le déplacement.